

HAÏTI

République d'Haïti

Population: 8,5 millions (dont 3,8 millions de moins de 18 ans)

Forces armées gouvernementales: pas de forces armées

Age du recrutement obligatoire: sans objet

Age du recrutement volontaire: sans objet

Majorité électorale: 18 ans

Protocole facultatif: signé le 15 août 2002

Autres traités ratifiés (voir glossaire):

CNUDE, CG PA I et II, OIT 182

Des bandes armées, principalement à Port-au-Prince, ont continué à utiliser des enfants en tant qu'espions et gardes, pour transporter des armes et participer à des affrontements avec la police et les troupes de l'ONU. Des femmes et des jeunes filles ont été victimes de viols généralisés perpétrés par des membres de bandes et les jeunes filles associées à des bandes ont été victimes de sévices et d'exploitation sexuelles.

Contexte

Le Président Jean-Bertrand Aristide a démissionné et quitté le pays en février 2004, lorsqu'un groupe armé a pris le contrôle de la plus grande partie du nord du pays. Un gouvernement de transition a été mis en place, mais le gouvernement et les forces de police affaiblies ont été dans l'incapacité de faire face à l'explosion de la criminalité violente à Port-au-Prince, la capitale¹. La grande quantité d'armes légères en circulation a alimenté les activités criminelles et les atteintes aux droits humains. À la fin de l'année 2004, malgré la présence de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), des bandes armées fidèles à Aristide ont lancé l'« *Operasyon Bagdad* », pour appeler au retour de l'ancien Président, en prenant pour cible et en tuant plusieurs représentants de la Police nationale d'Haïti (PNH). Une vague d'enlèvements de riches Haïtiens a contribué à déstabiliser encore plus Port-au-Prince. Cette pratique de kidnappings a culminé en mai et juin 2005 et a finalement visé tout Haïtien considéré comme susceptible de pouvoir payer une rançon². Le gouvernement et la MINUSTAH ont fait l'objet d'une pression importante de la part d'organisations de la société civile haïtienne pour lutter contre les activités de ces bandes et réprimer les responsables d'enlèvements³. Des bandes criminelles armées, comprenant des mineurs, se sont implantées dans les quartiers défavorisés de Bel Air et de Cité Soleil. Des organisations de défense des droits humains liées au mouvement pro-Aristide ont accusé le gouvernement de transition et la MINUSTAH d'avoir commis des violations des droits humains à l'encontre de la population civile dans ces quartiers⁴.

Des élections présidentielles, retardées, ont été organisées en février 2006, ramenant au pouvoir l'ancien Président René Garcia Préval. Tout au long de l'année 2006, Préval a continué à être confronté à la criminalité violente, et a mené une politique controversée de dialogue avec les dirigeants de bandes, qui n'a abouti à aucun résultat tangible. Cette situation a atteint un paroxysme en décembre 2006, lorsqu'une vague d'enlèvements d'enfants contre rançon a provoqué la fermeture d'écoles et un mouvement de panique généralisée à Port-au-Prince, ce qui a poussé la MINUSTAH à lancer des opérations militaires plus musclées contre les bandes dans le quartier Cité

Soleil. Les troupes de l'ONU se sont fixé comme objectif principal de stabiliser le quartier de Bel Air, du fait de sa proximité avec le port et le palais présidentiel et, à la fin de 2006, un certain nombre de membres de bandes avaient été soit arrêtés soit s'étaient dispersés dans d'autres régions du pays. Suite à des opérations de grande ampleur menées par la MINUSTAH, à la fin de l'année 2006 et au début de l'année 2007, la sécurité s'est améliorée à Cité Soleil, mais les activités des bandes et les enlèvements ont continué, même si leur nombre a diminué. Des bandes de rue ont continué à être actives à Port-au-Prince, en particulier dans les quartiers pauvres de Bel Air, Cité Soleil et Martissant⁵. Aux Gonaïves, des bandes rivales des quartiers voisins de Jubilé et Raboteau se sont affrontées. Selon certaines informations, elles étaient, les unes comme les autres, contrôlées par différents groupes politiques⁶.

Pendant toute l'année 2004 et une partie de 2005, d'anciens militaires se sont rassemblés dans des bases à Port-au-Prince, dans le Plateau Central et dans les villes de Cap-Haïtien, Les Cayes et Ouanaminthe, pour exercer une pression sur le gouvernement afin que celui-ci les indemnise pour les soldes non versées depuis la dissolution des forces armées en 1995. En 2005, le gouvernement de transition a accepté de verser aux anciens militaires un total de 2, 8 millions de dollars (USD), et ceux-ci ont quitté leurs bases. Cependant, la plupart n'ont pas été désarmés et leurs armes sont restées en circulation⁷.

Haïti est le pays le plus pauvre des Amériques, classé 154^{ème} à l'Index du développement humain de l'ONU, et 78 pour cent des Haïtiens vivaient en dessous du seuil national de pauvreté. Le taux de mortalité infantile était élevé, et la plupart des enfants n'avaient pas accès aux services d'eau potable et d'assainissement ; l'illettrisme était généralisé, car la plupart des enfants ne finissaient pas l'école primaire⁸. La situation humanitaire était particulièrement préoccupante dans les quartiers comme Cité Soleil, qui a été quasiment assiégé lorsque la MINUSTAH a tenté d'en déloger les bandes. Cela a encore aggravé les conditions d'extrême pauvreté déjà prévalentes. Les civils pris entre deux feux n'ont eu accès à des services médicaux que dans un hôpital géré par l'organisation humanitaire Médecins Sans Frontières.

Gouvernement

Législation nationale et pratiques relatives au recrutement

La Constitution de 1987 prévoyait un service militaire obligatoire pour tout citoyen haïtien ayant atteint l'âge de 18 ans (Article 268). Toutefois, il n'y a plus eu de service militaire depuis janvier 1995, lorsque les forces armées ont été dissoutes par décret présidentiel. Cependant, aucun amendement constitutionnel n'a été adopté pour confirmer cette dissolution⁹.

Bandes armées

Diverses bandes armées ont continué à être actives, principalement à Port-au-Prince et aux Gonaïves. Si ces bandes étaient en majorité de nature criminelle, leur structure organisationnelle, leurs activités, leurs motivations et leur degré d'affiliation politique variaient. Elles pouvaient être mobilisées à des fins politiques durant les phase de tension exacerbée¹⁰. Parmi elles figuraient des bandes émanant d'« organisations

populaires », mises en place au sein de communautés appauvries durant la présidence d'Aristide et qui s'étaient alors vues fournir du travail et, dans de nombreux cas, des armes. Ces groupes ont organisé de nombreuses manifestations entre 2004 et 2007 pour appeler au retour d'Aristide. Des officiers corrompus de la PNH auraient dirigé certaines des bandes, et il était possible que d'autres bandes aient été cooptées et financées pour organiser des mobilisations en faveur de certains acteurs politiques non traditionnels durant cette même période¹¹. Un grand nombre de bandes armées étaient avant tout organisées pour mener des activités criminelles. L'extrême misère des familles dans des quartiers urbains pauvres, et leur incapacité à nourrir leurs enfants et à les envoyer à l'école, exposaient les enfants au risque d'être recrutés au sein de bandes armées. Dans ce contexte de pauvreté et d'insécurité, les dirigeants de bandes ont parfois été considérés comme les leaders de communautés, et parfois comme des héros. À Cité Soleil, des chefs de bande ont adopté un statut quasi parental auprès des enfants - qui manquaient d'affection et de modèles d'autorité - et ils étaient souvent appelés « oncle » ou « père »¹².

Au début de l'année 2007, quelque sept ou huit grandes bandes armées auraient été actives dans les 32 quartiers de Cité Soleil. Chacune de ces bandes comptait environ 20 membres à temps plein et des dizaines d'autres « auxiliaires », y compris des enfants¹³. Des bandes ont été impliquées dans des confrontations armées avec la MINUSTAH et la PNH durant l'année 2006 et des enfants auraient parfois été impliqués dans ces affrontements¹⁴. Selon certaines informations, des enfants auraient participé activement à l'Opération Bagdad en 2004¹⁵. Des enfants ont été utilisés par ces bandes et d'autres en tant qu'espions, gardes, messagers ou auxiliaires, ou pour transporter des armes. Ils ont été utilisés en tant que gardes pour alerter de la venue de troupes de la MINUSTAH ou de membres de la PNH, pour surveiller les victimes d'enlèvements et pour faire des courses. Ils ont parfois reçu l'ordre de jeter des pierres sur des soldats de la MINUSTAH lors de confrontations armées, et les troupes de la MINUSTAH ont rapporté un cas au cours duquel de très jeunes enfants ont coupé les câbles de freins de leurs tanks durant une opération visant à arrêter des dirigeants de bandes¹⁶. Des femmes ainsi que des enfants ont été utilisés comme boucliers humains par des membres de bandes menacés d'arrestation et qui cherchaient à fuir¹⁷. Aux Gonaïves, des enfants originaires de zones rurales, envoyés en ville pour être « adoptés » par des parents, ont fini dans la rue, ou ont rejoint des bandes, parce que leur famille d'accueil n'avait pas tenu sa promesse de leur fournir de la nourriture et de les envoyer à l'école ou parce qu'elle commettait des violences ou des sévices à leur encontre¹⁸. Selon certaines informations, des jeunes filles auraient été utilisées pour transporter des armes illégales du village portuaire d'Anse Rouge vers les Gonaïves, et des enfants auraient été revêtus de l'uniforme scolaire et auraient reçu l'ordre de faire le gué pour alerter de la venue de la police ou la MINUSTAH¹⁹.

Des femmes et des jeunes filles ont été victimes de viols généralisés. En 2006, l'ONU a estimé que près de 50 pour cent des jeunes filles vivant dans des quartiers touchés par la violence comme Cité Soleil avaient été violées et que, dans les quartiers Carrefour et Martissant de Port-au-Prince ainsi que dans la ville de Les Cayes située au sud du pays, les viols en réunion étaient courants. Des jeunes filles détenues par la PNH auraient également été violées²⁰. De janvier à juin 2007, l'ONU a recueilli des informations sur 54 cas d'enfants violés par des membres de bandes, dont 10 avaient été victimes de viols en réunion²¹. Le viol a été utilisé par des bandes pour intimider et contrôler la population locale, pour extorquer de l'argent ou pour se venger d'actes

de bandes rivales. Des jeunes filles associées à des bandes ont été victimes de viols et d'exploitation²². Des enfants associés à des bandes armées auraient également commis des viols. Un magistrat a fait état d'un cas en 2006, dans lequel des mineurs, reconnus coupables de participation à un enlèvement et de viol, ont été condamnés à une peine de réhabilitation dans un centre de détention pour mineurs. Cependant, les enfants ont été libérés, parce qu'aucun centre ne pouvait les accueillir²³. Peu de viols ont été signalés aux autorités et le gouvernement n'a pas pris de mesure significative pour régler le problème²⁴.

Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR)

En février 2005, le gouvernement de transition a annoncé la création d'une Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (CNDDR) mais le décret présidentiel établissant cette Commission n'a pas été adopté avant août 2006²⁵. Le processus de DDR a beaucoup tardé à être mis en œuvre, et des organisations de défense des droits humains ont accusé le gouvernement de transition de manquer de volonté politique pour mettre en œuvre le désarmement²⁶. Le travail de la Commission a également été mis à mal par la controverse suscitée par la nomination au sein de la Commission du chef d'une bande du quartier de Bel Air, Samba Boukman. Cette nomination a été contestée par un certain nombre d'organisations de défense des droits humains, qui ont affirmé que Boukman avait été l'un des chefs d'Opération Bagdad en 2004²⁷. Cependant, malgré des débuts lents, la CNDDR semblait avoir accompli un certain nombre d'avancées à la fin du mois de mars 2007. Le 19 mars, le président de la CNDDR, Alix Fils-Aimé, a annoncé qu'un chargement important d'armes automatiques et de plus de 40 boîtes de cartouches avait été remis à la Commission suite à des pressions exercées sur les bandes par le lancement d'opérations de la MINUSTAH à Cité Soleil²⁸.

Le caractère disparate et hétérogène de ces bandes, le nombre important d'armes légères en circulation au sein de la population civile, et le fait que des acteurs non traditionnels ont contribué à l'instabilité ont posé des difficultés particulières à la mise en œuvre du processus de DDR. En 2007, l'Équipe-pays de l'ONU a fourni un soutien institutionnel pour aider à renforcer la CNDDR et a élaboré un programme de réduction de la violence locale. Ce programme s'est focalisé sur la mise en œuvre de projets à forte intensité de main-d'œuvre de façon à créer des alternatives à la criminalité pour les membres de communautés en proie à la violence, dans l'attente que des initiatives économiques de plus grande ampleur soient mises en œuvre. Les projets de réinsertion ont facilité le retour d'anciens membres de bandes dans leurs communautés. Plusieurs de ces projets étaient destinés aux femmes qui avaient été victimes et auteurs de violences armées²⁹.

Au début de l'année 2007, plusieurs centaines de jeunes gens, dont des enfants, vivant dans les quartiers de Cité Soleil et de Martissant ont pu bénéficier d'un programme de DDR mis en place par la MINUSTAH qui leur a offert des programmes d'éducation, une formation professionnelle et une petite allocation. Ce programme a été critiqué car des bandes auraient envoyé des jeunes gens pour y participer alors qu'ils n'avaient jamais été armés tandis que les membres de bandes restaient armés et continuaient à être actifs³⁰. Des agences de protection de l'enfance ont cependant exprimé leur préoccupation quant à la sécurité des mineurs qui avaient accepté d'être désarmés - en

raison en particulier du risque qu'ils couraient d'être arrêtés et détenus par la PNH, ou attaqués par leur propre bande ou des bandes rivales³¹.

Autres informations

Lors d'une rencontre ministérielle à Paris en février 2007, Haïti et 58 autres États ont adopté les Engagements de Paris destinés à protéger les enfants contre l'utilisation et le recrutement illégaux par des forces ou des groupes armés, ainsi que les Principes et lignes directrices de Paris sur les enfants associés à des forces ou des groupes armés. Ces documents ont réaffirmé les normes et principes opérationnels internationaux en matière de protection et d'assistance des enfants soldats et sont l'aboutissement d'une large consultation mondiale organisée par le gouvernement français et l'UNICEF.

Normes internationales

Haïti a ratifié, le 20 décembre 2006, le Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I) et le Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II). Haïti a ratifié la Convention 182 de l'OIT le 19 juillet 2007.

¹ Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH), « *Situation chaotique au sein de la PNH* », lettre ouverte au directeur général de la PNH, 10 mars 2004, www.rnddh.org/.

² Rapport du Secrétaire général sur la Mission de stabilisation de l'ONU en Haïti, Doc. ONU S/2005/631, 6 octobre 2005.

³ Organisation des États américains (OEA), First Quarterly Report of the Secretary-General on the Situation in Haiti in Compliance with Resolution AG/RES 2147, 20 octobre 2005, page 7, www.oas.org/.

⁴ Haiti Information Project, « *Evidence mounts of a UN massacre in Haiti* », 12 juillet 2005.

⁵ Rapport du Secrétaire général sur la Mission de stabilisation de l'ONU en Haïti, Doc. ONU S/2007/503, 22 août 2007; sources confidentielles, Port-au-Prince, mars 2007.

⁶ Youri Latortue, un sénateur représentant le parti Latibonit an Aksyon (LAAA), contrôlerait des bandes à Raboteau, alors que celles de Jubilé seraient contrôlées par Winter Etienne, un allié de Guy Philippe, dirigeant du Front de Résistans Nasyonal, le groupe armé qui a dirigé le soulèvement ayant abouti au départ d'Aristide. Entretien avec une ONG locale, Port-au-Prince, 14 March 2007.

⁷ Amnesty International, *Haïti, Lenteur du désarmement et déni de justice*, 28 juillet 2005.

⁸ Objectifs du millénaire pour le développement de l'ONU, données, 2004, <http://www.un.org/millenniumgoals/>.

⁹ Mission civile internationale en Haïti de l'OEA et de l'ONU, *The Haitian National Police and Human Rights*, juillet 1996; Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur Haïti, Doc. ONU S/2004/300, 16 avril 2004.

¹⁰ Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, Doc. ONU A/62/609-S/2007/757, 21 décembre 2007.

¹¹ Sources confidentielles, mars 2007.

¹² Entretiens avec des ONG, Port-au-Prince, mars 2007.

¹³ Entretiens avec des ONG, Port-au-Prince, mars 2007.

¹⁴ Entretiens avec des ONG, Port-au-Prince, mars 2007.

¹⁵ Entretiens avec des ONG, Port-au-Prince, mars 2007.

¹⁶ Sources de l'ONU, Port-au-Prince, mars 2007.

¹⁷ Entretiens avec des ONG, Port-au-Prince, mars 2007.

¹⁸ Entretien avec une ONG locale, mars 2007. Le *restavek* est un système d'esclavage domestique, dans lequel des enfants de familles pauvres sont envoyés travailler en tant qu'employés de maison dans des familles disposant de moyens économiques plus importants.

¹⁹ Entretien avec une ONG locale, mars 2007.

²⁰ Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés, Doc. ONU A/61/529-S/2006/826, 26 octobre 2006.

²¹ Rapport du Secrétaire général, voir plus haut note 10.

²² Alex Renton, « *The rape epidemic* », Observer, 2 décembre 2007; entretiens avec des ONG, Port-au-Prince, mars 2007.

²³ Sources confidentielles, Port-au-Prince, mars 2007.

-
- ²⁴ Amnesty International, *Rapports annuels 2006 et 2007*.
- ²⁵ OEA, Rapport du Secrétaire général au Conseil permanent, 28 mars 2005; Décret présidentiel du 29 août 2006 (*“Dilia Lemaire quitte le navire”*, Le Nouvelliste, 28 septembre 2006).
- ²⁶ Amnesty International, voir plus haut note 7.
- ²⁷ RNDDH, *“Le Terreur s’installe à Port-au-Prince”*, communiqué de presse, 6 décembre 2006.
- ²⁸ Sources confidentielles, Port-au-Prince, mars 2007; *“Bélony en cavale remet des armes”*, Le Nouvelliste, 22 mars 2007.
- ²⁹ Rapport du Secrétaire général, voir plus haut note 5.
- ³⁰ Sources d’ONG et de l’ONU, Port-au-Prince, mars 2007.
- ³¹ Sources de l’ONU, mars 2007.